



# LA TÉLÉASSISTANCE DANS LA SOMME

Vivre en sécurité à domicile

# Téléassistance : sécuriser et rassurer

24h sur 24 et 7 jours sur 7, la téléassistance vous apporte une aide en cas d'urgence et une écoute bienveillante. Ce dispositif simple est rassurant et sécurisant pour les personnes en perte d'autonomie et leur famille.

## 🕒 Qui peut en bénéficier ?

- les Samariens de plus de 60 ans
- les Samariens handicapés ayant une reconnaissance de la Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

## 🕒 Comment l'utiliser ?

Une simple pression sur une télécommande, portée autour du cou ou du poignet, déclenche un appel à distance. Un opérateur peut alerter immédiatement, selon votre situation :

- une personne que vous avez désignée à l'avance (famille, ami, voisin...)
- votre médecin traitant
- les secours d'urgence



## 🕒 Combien ça coûte ?

**Le tarif varie selon votre situation personnelle et selon vos ressources.**

Il est compris entre 0 et 7,09 € par mois pour les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou de l'aide ménagère départementale. Il peut aller jusqu'à 26 € pour les autres personnes.

Sous certaines conditions, une réduction d'impôt sur le revenu, égale à 50 % des sommes payées pour la téléassistance, peut vous être accordée.

## 🕒 Comment en faire la demande ?

Le **Centre autonomie** de votre lieu de résidence vous accompagnera dans vos démarches pour obtenir la téléassistance.

## 🕒 Nous répondons à vos questions

Vous pouvez contacter le **Centre autonomie** de votre lieu de résidence sur ces sujets :

- le maintien à domicile (aide ménagère, allocation personnalisée autonomie, adaptation du logement)
- les portages de repas
- les solutions d'accueil (de jour, temporaire, familial, maison de retraite...)
- la sortie d'hospitalisation et le retour à domicile...

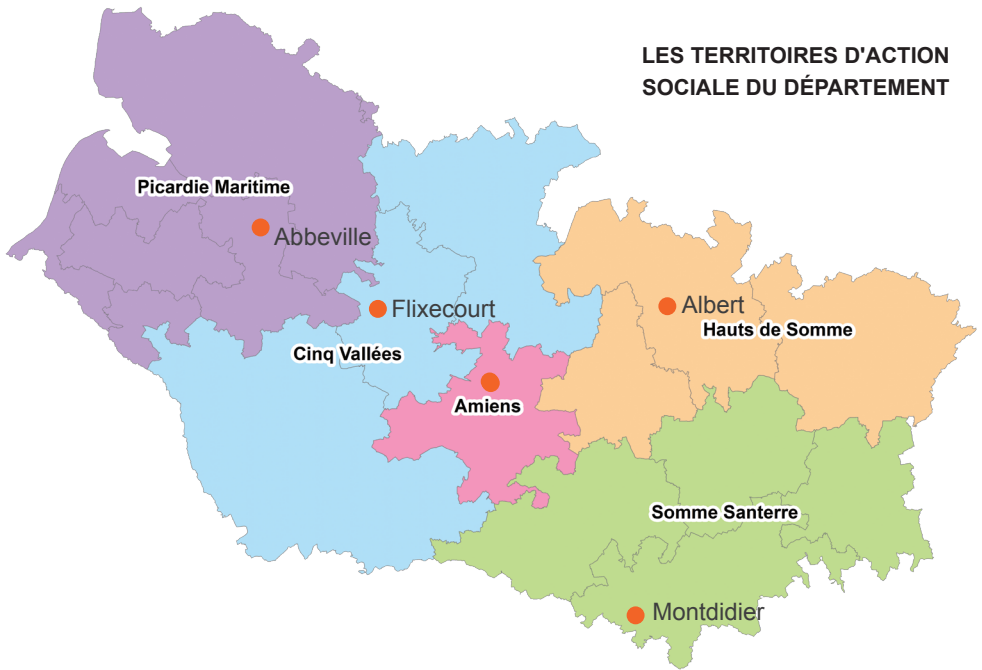


### Bon à savoir

Besoin de parler ? Il vous suffit d'appuyer sur le bouton de votre télécommande et de préciser à l'opérateur que vous souhaitez entrer en contact avec un psychologue. Ce dernier vous rappellera dans les meilleurs délais.  
**Ce service d'assistance psychologique est gratuit.**



## LES TERRITOIRES D'ACTION SOCIALE DU DÉPARTEMENT



### PICARDIE MARITIME

2 rive droite de la Somme  
80100 ABBEVILLE  
Tél. : 03 22 97 21 26

### CINQ VALLÉES

Allée de la Haute borne  
ZAC des Hauts de Val de Nièvre  
80420 FLIXECOURT  
Tél. : 03 22 97 23 74

### AMIENS

49 boulevard Châteaudun  
80026 AMIENS  
Tél. : 03 22 97 23 18

### HAUTS-DE-SOMME

1 rue du bois le Comte  
80300 ALBERT  
Tél. : 03 22 97 23 33

### SOMME SANTERRE

Chemin du tour de Ville  
80500 MONTDIDIER  
Tél. : 03 60 03 47 87

Conseil départemental de la Somme  
43 rue de la République  
CS 32615  
80026 AMIENS cedex  
03 22 71 80 80  
contact@somme.fr

